

OPÉRATIONS DES SYSTÈMES D'INTRUSION



La certification APSAD s'appuie sur des référentiels techniques complets (description et objectifs de résultat) avec les règles APSAD qui incluent les exigences réglementaires et les principales normes françaises et européennes applicables.

La marque APSAD est un gage de qualité pour les entreprises qui l'obtiennent et celles qui en bénéficient, car elle certifie que les installations de sécurité labellisées ont été contrôlées par un comité de certification composé d'experts et de représentants des pouvoirs publics ou des organismes compétents.

Les règles Apsad relatives à la sûreté

APSAD R31

Télésurveillance

Le référentiel R31 guide les utilisateurs, les prescripteurs et les installateurs dans l'élaboration de projets de télésurveillance d'un site. Sont définies en particulier les exigences techniques ou organisationnelles, auxquelles

doivent répondre les stations de télésurveillance qui reçoivent et traitent les informations relatives à la sécurité des biens et des personnes (alarme incendie, intrusion, technique), à la vidéosurveillance ou au contrôle d'accès.

L'objectif de ce référentiel est également d'apporter une aide pour choisir une télésurveillance adaptée aux besoins, et des bonnes pratiques en matière de contractualisation de l'offre de service.

APSAD R81

Détection d'intrusion

Une installation de détection d'intrusion a pour rôle la surveillance d'éléments de valeur par la mise en œuvre de moyens de détection automatiques destinés à signaler l'approche, la pénétration ou le déplacement d'un intrus dans des zones définies.

Le référentiel APSAD R81 a pour objectif d'accompagner les utilisateurs, prescripteurs et installateurs dans la conduite d'un projet de conception et d'installation de ces systèmes de détection.

Il définit les exigences techniques minimales et une méthodologie en quatre étapes :

- une analyse de risque pour préciser le niveau de surveillance et les solutions techniques à mettre en place
- la phase de conception
- la phase de réalisation
- la phase de maintenance de l'installation

APSAD R82

Vidéosurveillance

Le référentiel APSAD R82 accompagne les utilisateurs, prescripteurs et installateurs dans la conception et l'installation de systèmes de vidéosurveillance. Les solutions ne seront pas les mêmes selon l'objectif visé pour l'établissement (surveillance, analyse d'images, levée de doute, contrôle des flux de véhicules).

Le référentiel décrit les exigences techniques minimales, aide à la rédaction d'un cahier des charges et propose une méthodologie en quatre phases :

- l'analyse de risque
- la conception
- la réalisation
- la maintenance de l'installation

Ces exigences s'appliquent aux composants (caméras, enregistreurs, etc.) et au système dans sa globalité, notamment pour ce qui concerne le niveau de sécurité.

APSAD R82

Vidéosurveillance

Le référentiel APSAD R82 accompagne les utilisateurs, prescripteurs et installateurs dans la conception et l'installation de systèmes de vidéosurveillance. Les solutions ne seront pas les mêmes selon l'objectif visé pour l'établissement (surveillance, analyse d'images, levée de doute, contrôle des flux de véhicules).

Le référentiel décrit les exigences techniques minimales, aide à la rédaction d'un cahier des charges et propose une méthodologie en quatre phases :

- l'analyse de risque
- la conception
- la réalisation
- la maintenance de l'installation

Ces exigences s'appliquent aux composants (caméras, enregistreurs, etc.) et au système dans sa globalité, notamment pour ce qui concerne le niveau de sécurité.